

November 1999

## À propos de la cathédrale de Dakar

Paule Brasseur

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

---

### Recommended Citation

Brasseur, P. (2019). À propos de la cathédrale de Dakar. *Mémoire Spiritaine*, 10 (10). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine/vol10/iss10/9>

This Chroniques et commentaires is brought to you for free and open access by the Spiritan Collection at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Mémoire Spiritaine by an authorized editor of Duquesne Scholarship Collection.

## À propos de la cathédrale de Dakar

Paule Brasseur \*

Dans les années qui ont suivi la décolonisation, des travaux importants ont été effectués à la cathédrale de Dakar. L'inscription placée sur la façade « À ses morts d'Afrique la France reconnaissante » fut supprimée et remplacée par « À la Vierge Marie, Mère de Jésus le Sauveur »<sup>1</sup>. Aujourd'hui beaucoup de Dakarais, vu la jeunesse de la population, ont oublié la première dédicace si intimement liée à l'édification même du monument.

Depuis 1846, la Mission n'avait disposé que de constructions fort modestes, d'abord une chapelle, puis une église ouverte au culte en 1880 et construite sur l'emplacement de l'actuelle Chambre de Commerce, terrain appartenant à la ville qui en laissa la jouissance à la Mission<sup>2</sup>. Elle avait été programmée en 1860 et son plan approuvé le 18 avril par le Conseil d'administration de Gorée (21 m de longueur intérieure avec un chœur en

---

\* Docteur en histoire, vice-présidente de la Société française d'histoire d'Outre-Mer, spécialiste des relations de la France et de l'Afrique de l'Ouest (nombreuses publications dans des revues spécialisées et des colloques...), et du Mali (*Bibliographie générale du Mali*, des origines à 1960, Dakar, IFAN, 1964 : continuée jusqu'en 1970, Dakar, IFAN, 1976 : continuation jusqu'en 1990, en préparation), Mme Paule Brasseur a vécu vingt ans en Afrique de l'Ouest (Bénin, Mali, Sénégal). Membre du conseil de rédaction de *Mémoire Spiritaine*, elle a dirigé avec Paul Coulon la publication de : *Libermann (1802-1852), Une pensée et une mystique missionnaires*, Paris, Le Cerf, 1988.

1. Joseph-R. de BENOIST, « La cathédrale de Dakar a cinquante ans », *Notes africaines*, 1994, n° 191, p. 20-21.

2. Arch. CSSp 261-B-V, Le Hunsec à Gouverneur général, 21 décembre 1920.

plus, et 15,30 m de largeur intérieure). Le plan fut envoyé à l'administration locale le 7 septembre 1861, et les crédits promis pour 1863. Finalement sa construction ne fut décidée qu'en 1878, et elle fut bénie le 8 septembre 1880 <sup>3</sup>. Elle fut rapidement déclarée dangereuse en raison des infiltrations d'eau, fermée au public et démolie en 1907. Mgr Jalabert <sup>4</sup>, Vicaire apostolique de Sénégambie en 1909, conçut très rapidement la nécessité d'une cathédrale, du fait de l'accroissement du nombre des chrétiens (environ 3 000, africains et européens), de l'insuffisance de la salle utilisée alors (sur l'emplacement actuel de l'église du Sacré-Cœur dont Jalabert disait qu'un milliardaire américain n'en voudrait pas pour garage... <sup>5</sup>) et du prestige qu'entraînerait pour la Mission la construction d'un tel sanctuaire. Il s'ouvrit des problèmes financiers au Gouverneur général de l'A.O.F., William Ponty. Même si la séparation de l'Église et de l'État n'avait pas été promulguée, elle existait dans les faits. William Ponty, ne pouvant attribuer aucune subvention à la construction, suggéra à Mgr Jalabert « de faire de sa future cathédrale un monument patriotique où serait conservée la mémoire des Coloniaux morts pour la conquête et le développement de nos possessions africaines », monument à l'édification duquel l'administration pourrait participer. Mgr Jalabert se rallia à cette idée <sup>6</sup>.

Dès le mois de juillet 1911, Mgr Jalabert, bien persuadé que l'argent recueilli sur place ne suffirait pas, se rendit en France où il établit le *Comité du Souvenir Africain*, constitué de personnalités, et lança le 10 janvier 1912 un appel à la France pour la construction d'un monument à la mémoire des Français morts pour la conquête du continent africain. Le P. Brottier en fut nommé secrétaire et trésorier. Un concours fut lancé pour le choix de l'architecte. Le projet de l'architecte suisse Charles Wœlfleff fut choisi par le Supérieur général, Mgr Le Roy, à la suite d'un concours. Celui-ci décida de

3. Jacques CHARPY, *La fondation de Dakar (1845-1857-1869)*. Documents recueillis et publiés par..., Paris, Larose, 1958, p. 195-197.

4. Hyacinthe Jalabert (Chambéry, 1859-Naufrage de l'*Afrique*, 1920). Vicaire apostolique de Sénégambie en 1909, sans doute à la suite d'une intervention de William Ponty (1866-1915), Gouverneur général en 1908.

5. Arch. CSSp 261-B-1. Discours de Mgr Le Hunsec à la pose de la première pierre.

6. Arch. CSSp 261-B-V. Mgr Le Hunsec, « Mémoire pour servir à l'histoire de la cathédrale de Dakar, 28 décembre 1920 » (copie). Le P. Brottier dans ses « Réponses à quelques questions posées dans le Mémoire de Mgr Le Hunsec sur le Souvenir Africain » (Arch. CSSp 261-B-1, 30 janvier 1921), signalait par exemple que le traitement des missionnaires affectés au service paroissial des Quatre Communes avait été supprimé.

## COMITÉ DU SOUVENIR AFRICAÏN

# APPEL A LA FRANCE

POUR LA CONSTRUCTION D'UN MONUMENT

A LA MÉMOIRE DES FRANÇAIS

Morts pour la Conquête du Continent Africain

A l'heure où la France voit avec un sentiment de tristesse émue une portion du sol africain passer, sous la domination étrangère, un missionnaire, chevalier de la Légion d'honneur, Vicaire apostolique du Sénégal, Evêque de Sénégalie, fait appel au patriotisme des Français.

Il leur propose de construire sa cathédrale à la mémoire de tous les héros de l'épopée africaine, explorateurs, soldats, marins, administrateurs morts là-bas au service de la France, les uns en répandant glorieusement leur sang, les autres victimes ignorées de leur dévouement au pays.

Le monument s'élèvera dans la ville la plus considérable de l'Afrique Occidentale Française, la ville dont le port le plus vaste et le plus visité constitue dans cette partie du monde le boulevard militaire et maritime de la France, la ville par laquelle, vivants ou morts, presque tous les pionniers de la conquête africaine ont passé, la ville d'où est parti Marchand, où expira Savorgnan de Brazza : **Dakar**.

La cathédrale de Dakar portera sur sa façade une inscription, mentionnant qu'elle est bâtie en mémoire des héros et des victimes de l'épopée française en Afrique. A l'intérieur, un monument spécial en leur honneur s'élèvera dans une chapelle où leurs noms seront gravés. Un mur voisin recevra également les noms des donateurs à partir de cent francs.

Il sera publié en outre un *Livre d'Or* contenant tous les documents relatifs à cette fondation y compris la liste des souscriptions. Un exemplaire en sera offert à tous les souscripteurs à partir de vingt francs.

## COMITÉ DU SOUVENIR AFRICAÏN

*Présidente* : Mme la duchesse d'Uzès, née MORTEMART.

*Secrétaire* : Mgr Henry BOLO, délégué de Mgr l'Evêque de Dakar.

S. A. R. la duchesse de CHARTRES; Mmes SAVORGAN DE BRAZZA; Paul GRAMPÉL; KLOB; GOURAUD; MOLL; BROSSELDARD-FAIDHERBE.

Le Prince Aug. d'ARENBERG, de l'Institut, Président de la Compagnie Universelle de Suez.

NN. SS. les Evêques LE ROY, du Gabon; BARTHET, de Sénégalie; DE COURMONT, du Zanguebar; AUGOUARD, du Congo français; JALABERT, du Sénégal. Général DODDS; colonel MARCLAND.

MM. Victor GABORIAUD, explorateur du Fouta-Djallon; Etienne AYMONIER, ancien Directeur de l'Ecole Coloniale; FIRGENSCHUH, père de l'héroïque officier.

Les Amiraux BIENAIMÉ, Député de Paris; comte de CAVELIER DE CUVERVILLE; baron DUERRÉ; comte de LA JAILLE, Sénateur de la Loire-Inférieure; MATHIEU; TOUCHARD.

MM. Maurice BARRÈS; René BAZIN; Etienne LAMY; Henri LAVÉDAN; Jules LENAÏTRE; Pierre LOTI, de l'Académie française; Henry BORDEAUX.

N. B. — Les Souscriptions sont reçues au siège du "Souvenir Africain", 42, rue du Bac. On est prié d'adresser les mandats-poste ainsi que toute communication au Secrétaire du Souvenir Africain, 42, rue du Bac, Paris.

confier le chantier aux frères Leblanc. En moins de deux ans, et malgré un contexte international difficile, 300 000 francs furent souscrits. La guerre allait arrêter ce grand élan.

Mais si elle ralentit au départ l'enthousiasme du P. Brottier, elle ne le fit pas disparaître<sup>7</sup>. Dès le 11 février 1915, Brottier exposa au Supérieur Général des spiritains, Mgr Le Roy, sa certitude de retrouver à la fin des hostilités « de beaux jours et des générosités reconnaissantes » (K 15), y compris des subventions officielles, s'il y a une détente religieuse (K 101). Mais il faudra que Mgr Jalabert remanie l'ancien Comité et y fasse entrer « les grands coloniaux de la guerre », ainsi Gouraud et Mangin, auxquels il est lié par des relations personnelles (K 130). Le 15 mai 1916, il évoque non seulement le mausolée des morts d'Afrique, mais l'idée de la « basilique nationale de Dakar » susceptible de procurer un jour à la Mission des ressources qui permettraient d'élargir l'évangélisation (K 25). En pleine bataille de la Somme, il signale, sans l'explicitier, un désaccord avec Mgr Jalabert « dont le projet n'est pas acceptable » (K 21a). En adressant ses vœux à Mgr Le Roy, le 22 décembre 1916, il précise sa pensée : l'idée du Souvenir Africain doit être actualisée. « Nous prenons les morts de l'armée coloniale, de l'armée noire et les marins tombés pendant cette guerre... J'ai de plus en plus foi dans cette œuvre et aussi dans la répercussion énorme qu'aura cette cathédrale sur le Sénégal : l'amélioration du sort des missionnaires, la cause même de l'évangélisation et un peu la congrégation que connaîtront beaucoup de gens qui ignorent jusqu'à notre nom. » (K 23).

Puis, en mars 1917, Brottier se plaint au P. Le Hunsec, curé de Dakar, d'avoir senti disparaître de son esprit au cours de l'année 1916 l'intérêt du Souvenir Africain, jusqu'à ce qu'en octobre il songe à y ajouter la liste des marsouins et des marins morts pendant la guerre. Et il précise bien : « Cette église doit être une cathédrale ou ne pas être<sup>8</sup> ». Divers témoignages au

---

7. Les archives des Orphelins d'Auteuil ont constitué en décembre 1992 un *Répertoire du Souvenir Africain* à partir des lettres de guerre du P. Brottier, dont les originaux sont soit à Auteuil, soit aux archives générales CSSp à Chevilly-Larue, mais je ne suis pas arrivée à les repérer toutes : K 15, Auteuil, à Mgr Le Roy, 11 février 1915 (original non retrouvé à Chevilly) ; K 101, Auteuil, à sa belle-sœur, 19 mars 1915 ; K 130, Auteuil, à Mgr Le Roy, 19 octobre 1915, (original non retrouvé à Chevilly) ; K 25, Auteuil, à Mgr Le Roy, 15 mai 1916 ; K 21a, Auteuil, à Mgr Le Roy, 19 sept. 1916 ; K 23, Auteuil, à Mgr Le Roy, 22 décembre. 1916 ; K 37, Auteuil, à Mgr Le Roy, 11 novembre 1918, Arch. cssp 753-I-A. De 1913 à 1923, date de sa prise de direction d'Auteuil, le P. Brottier loge au 30, rue Lhomond, résidence du Supérieur général, et n'entretient par conséquent plus de correspondance avec Mgr Le Roy.

8. Arch. CSSp 261-B-III. Brottier à Le Hunsec, 8 mars 1917.

procès de béatification insistent sur cette idée essentielle d'une cathédrale « centre d'un rayonnement chrétien intense et conquérant <sup>9</sup> ». Le jour de l'armistice, il exulte évidemment : « Et maintenant je songe au Souvenir Africain. Il faut que dans quelques années s'élève à Dakar une magnifique basilique. » Très conscient de l'augmentation du prix des matériaux et du fret, il juge qu'il ne faudra pas aller trop vite et mettre au point la marche à suivre, lorsque Mgr Jalabert ira en France (K 37).

En octobre 1919, après une interruption de plus de cinq ans, le Souvenir Africain démarre à nouveau, et en quinze mois l'œuvre recueille 400 000 francs et « de nombreuses promesses de faire plus et mieux » lorsque l'exécution sera en cours <sup>10</sup>. En juillet 1919, le pape Benoît XV reçoit Mgr Jalabert et l'adjure de construire un grand monument à Dakar pour lequel il lui remet un acompte de 100 000 francs <sup>11</sup>. Brottier songe à repérer les noms des tués, régiment par régiment, si le ministre Painlevé le permet, pour pouvoir contacter leurs familles.

Des problèmes se posèrent rapidement à propos du choix du terrain. S'il paraissait tout à fait normal de construire sur l'ancien emplacement de la place Protet (actuelle Chambre de Commerce sur la place de l'Indépendance), il fut vite évident que des difficultés allaient intervenir. Les sondages effectués place Protet donnèrent des résultats désastreux, le terrain ne pouvant pas à l'évidence supporter une construction importante. Dès 1914, Leblanc semble avoir émis des réserves, alors que Brottier estimait que l'accord de l'architecte était une garantie <sup>12</sup>. Jalabert, et d'autres, penchèrent dès lors pour un emplacement sur le Plateau, lieu à leur sens du futur développement de la ville, et particulièrement pour l'ancien cimetière. Mgr Jalabert estimait à juste titre que reconstruire à la place de l'ancienne église équivalait à jeter au bas mot 100 000 francs dans des fondations dont la solidité ne serait pas garantie par le système de radiers préconisé <sup>13</sup>. Il proposa donc d'acheter l'ancien cimetière. Mais Fournier, le Secrétaire général du Gouvernement, protestant plutôt hostile à la Mission, fit savoir indirectement

9. Arch. Auteuil, A IV.

10. Arch. CSSp 261-B-V, Brottier, « Réponses à quelques questions posées dans le Mémoire de Mgr Le Hunsec sur le Souvenir Africain, 30 janvier 1921 ».

11. *Id.*

12. *Id.*, Brottier à Jalabert, Paris, 14 juillet 1914.

13. Arch. CSSp, 261-B-III, Rapport non signé ni daté... *Bull. Vic. apost. de Sénégambie*, n° 48, novembre 1917.

qu'il évaluait les 10 000 m<sup>2</sup> à un million de francs. Le P. Brottier à l'inverse fut longtemps partisan de la place Protet et ne fut convaincu des difficultés que par les données techniques <sup>14</sup>.

Des problèmes financiers étaient liés. Si Mgr Le Hunsec estimait que les travaux devaient commencer dès octobre 1919, il s'interrogeait sur le prix de l'ancien cimetière, évalué par Angoulvant au minimum à 150 000 francs, « une paille », inquiet des intentions possibles de son successeur et de celles de Fournier <sup>15</sup>. Mgr Jalabert ne voulait pas entendre parler du terrain en face des bâtiments de la Mission et qui lui appartenait.

Le ministre Henry Simon demanda à G. Angoulvant, Gouverneur général de l'A.É.F. chargé de l'intérim de l'A.O.F., pourquoi on ne mettait pas ce terrain tout simplement à la disposition de l'évêque. Angoulvant laissa à Brunet, Gouverneur général *p.i.* (depuis le 30 juillet 1919), le soin de répondre car le ministre proposait un don. Ce fut un refus, un arrêté ayant déjà affecté cette zone du Plateau à la création d'un jardin public, et aussi en raison du danger sanitaire que représenteraient des fondations dans un terrain où l'on avait enterré des victimes de la fièvre jaune.

À son arrivée à Dakar en septembre 1919, le nouveau Gouverneur général Merlin accepta un échange entre l'ancien terrain de la place Protet (4 000 m<sup>2</sup> à au moins 100 francs le m<sup>2</sup>) et le cimetière (10 000 m<sup>2</sup> à 30 francs au plus le m<sup>2</sup>). Entre temps Mgr Jalabert était mort dans le naufrage de l'*Afrique*. Mais son successeur, Mgr Le Hunsec, avait trouvé un terrain en haut du boulevard National avant les Madeleines. Le *Diaraf* et la communauté lébou étaient décidés à le donner, non à le vendre. Ce terrain (carrefour des avenues Peytavin et Jean Jaurès) se révélera trop petit, sans possibilité d'agrandissement <sup>16</sup>. A certains égards Mgr Le Hunsec avait été favorable à cette solution comme d'ailleurs Masson, le maire de Dakar. Il estimait le projet de cathédrale trop grand pour 4 à 500 fidèles, ce qui rendrait possible la réduction d'un tiers pour pouvoir l'y installer <sup>17</sup>. Mais en fait il avait toujours été partisan du Plateau. De plus « l'échange du terrain de

---

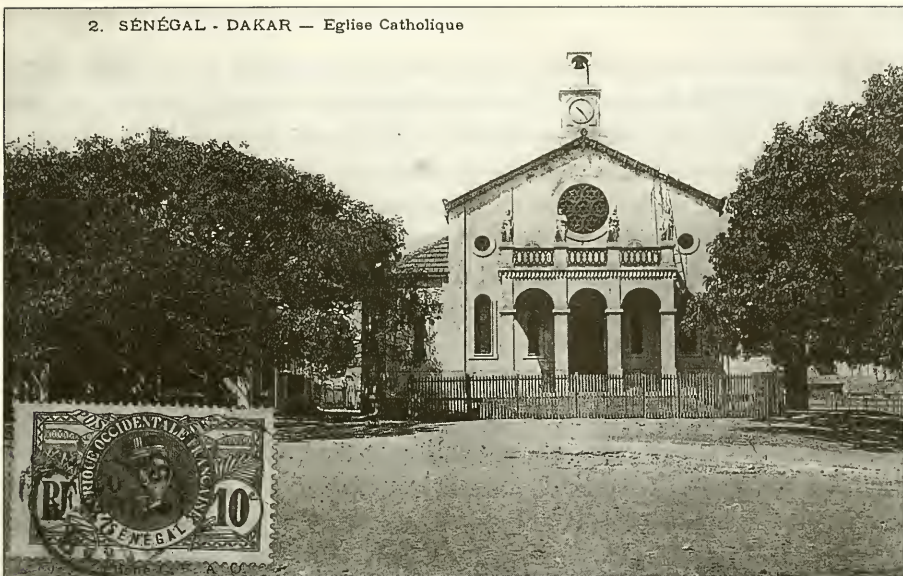
14. Arch. CSSp, 261-B-III. Brottier à R.P. Le Hunsec, 8 mars 1917 et à Mgr Le Hunsec, 21 avril 1921.

15. Arch. CSSp, 261-B-I, Le Hunsec à Brottier, 15 novembre 1918.

16. Joseph-R. de BENOIST, *art. cit.*, p. 20 et Arch. CSSp 261-B-V, Mgr Le Hunsec, « Mémoire pour servir à l'histoire de la cathédrale de Dakar, 28 décembre 1920 » (copie).

17. Arch. CSSp, 261-B-I, Le Hunsec à Jalabert, 8 janvier 1921.

2. SÉNÉGAL - DAKAR — Eglise Catholique



### L'ancienne cathédrale de Dakar

(Carte postale expédiée de Dakar en juin 1907 - Collection « Images & Mémoires »)



La cathédrale du « Souvenir africain ».



l'administration avec celui de la place Protet donnerait un avantage pécuniaire de 150 000 francs ». C'était aussi le sentiment de Benoît XV qui en juillet 1919 lui donna 100 000 francs et promit une autre aide <sup>18</sup>.

Le Gouverneur général Merlin se déclara le 8 janvier 1921 prêt à accepter le principe de la cession du cimetière sous réserve que Mgr Jalabert consente en quelque sorte au troc contre le terrain de la place Protet. Par ailleurs, le maire de Dakar, sans doute le Vénérable de la Loge, avait revendiqué tout à fait légalement la propriété du cimetière en assurant qu'il obtiendrait de son conseil municipal une vente à bas prix à la Mission <sup>19</sup>. Le P. Le Hunsec suggérait d'offrir 100 000 ou 150 000 francs pour le terrain du plateau et de demander 500 000 francs pour celui de la place Protet après consultation des notaires de Dakar et de Rufisque, estimant que Merlin n'accepterait pas et continuerait les transactions avec le Maire. Mais Merlin, pour se protéger des critiques des anticléricaux, souhaitait vendre au Comité du Souvenir Africain, lequel devrait avoir une Société civile susceptible de devenir propriétaire <sup>20</sup>.

En avril 1921, le P. Brottier avait rencontré Blaise Diagne, Commissaire général des Troupes noires, hostile à l'édification de la cathédrale sur l'ancien cimetière à cause des risques d'épidémie, mais prêt à intervenir pour faire obtenir un agrandissement du terrain des Lébous. Diagne s'était aussi déclaré prêt à insister auprès de l'administration en faveur d'un règlement rapide du problème pour raisons d'Union sacrée et de reconnaissance à l'endroit des missionnaires. Brottier souhaitait le faire entrer dans le Comité.

Finalement la question fut réglée le 25 juillet 1923, par une conversation entre le Gouverneur général et William Guynet, délégué au Conseil supérieur des Colonies et membre du Comité du Souvenir Africain. Merlin ne pouvait pas dépasser la somme de 200 000 francs comme ristourne après l'échange des terrains, mais il octroierait une subvention de 50 000 francs après le début des travaux <sup>21</sup>. Certes à l'époque où toutes ces discussions eurent lieu, l'emplacement du cimetière n'était pas encore central, mais il était en train de le devenir.

---

18. Arch. CSSp 261-B-V, Brottier, « Réponses à quelques questions posées dans le Mémoire de Mgr Le Hunsec sur le Souvenir Africain, 30 janvier 1921 ».

19. Arch. CSSp. 261-B-V, Le Hunsec à Le Roy, 8 janvier 1921.

20. *Id.*

21. Arch. CSSp 261-B-V, Brottier à Le Hunsec, 26 juillet 1928.

L'arrêté 442 en date du 23 février 1922 du Gouverneur général de l'A.O.F. intégra au domaine public le terrain formant le titre 143 de Dakar-Gorée et occupé autrefois par le cimetière. Le vicaire apostolique ayant proposé de transformer ce titre foncier en jardin public et d'y édifier la cathédrale, les modalités d'occupation du terrain étaient du ressort du Gouverneur du Sénégal. Enfin le Gouverneur général avait l'intention d'acquérir pour 200 000 francs les 4 200 m<sup>2</sup> appartenant à la Mission, place Protet, comme convenu au cours de leurs conversations<sup>22</sup>. Mais l'Inspecteur des Domaines, Barietti, qui conseillait discrètement le vicaire apostolique suggéra diverses solutions, notamment un arrêté de concession du terrain au Souvenir Africain. Après de nombreuses démarches et formalités, Mgr Le Hunsec, le nouveau vicaire apostolique, sollicita le 22 février 1923 du Gouverneur général la concession définitive de l'ancien cimetière (lot 143 du cadastre de la ville de Dakar), lui-même s'engageant à édifier une basilique pour « perpétuer le souvenir de nos glorieux morts d'Afrique » et à aménager sur ce même terrain un jardin à la disposition du public. La concession fut enfin accordée – cela grâce à Albert Sarraut – à l'Association du Souvenir Africain, le 16 mars 1923, moyennant le prix nominal de 1 franc. Le 17 mars, veille de son départ pour la France, Merlin vint l'annoncer officiellement à Mgr Le Hunsec. La contrepartie de l'octroi de la concession fut la remise par le Souvenir Africain des terrains dont il était propriétaire place Protet à la Mairie de Dakar (25 juillet 1923). Ces terrains furent finalement laissés à la disposition de la Chambre de Commerce pour y édifier un hôtel<sup>23</sup>.

La première pierre de la cathédrale fut posée le 11 novembre 1923 par le nouveau Gouverneur général, J. Carde, dans une atmosphère festive où « toutes les classes sociales, toutes les races et toutes les croyances étaient représentées ». Joseph-R. de Benoist a décrit la suite des aménagements. La cathédrale fut consacrée le 2 février 1936, le légat du Pape étant l'archevêque de Paris, le cardinal Verdier, entouré d'évêques et de personnalités. Un grand absent, le P. Brottier, malade, et qui mourut le 28 février...

---

22. Gouverneur général à Vicaire Apost., 24 février 1922, copie : Arch. CSSp 261-B-V.

23. Arch. Sénégal Dossier O 132. Correspondance entre le Gouverneur du Sénégal et le Gouverneur général de l'A.O.F., 13 mai et 25 juillet 1924.



Extrait de : André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France*, tome IV sous la dir. de Guy PEDRONCINI : *De 1940 à nos jours*, Paris, PUF, 1994, p. 118.